

A l'empereur d'Autriche.

IN. 228.677

la peine de mort est abolie,
pour tout homme civilisé.

la peine de mort (avec toutes
ses dépendances) sera effacée
des codes du vingtième siècle;
Il serait beau de pratiquer
dès à présent la loi de
l'avenir.

Victor Hugo

21 décembre 1882





